

COMMUNE DE STRUETH**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE STRUETH
DE LA SÉANCE DU 7 AVRIL 2022**

Sous la présidence de M. Jean-Jacques MATHIEU – Maire

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance
à 19 h 00.

Présents :

M. Jean-Michel ZINCK – Adjoint, Mme Sylvie DIETSCH – Adjointe, Mme Geneviève EICHHOLTZER, M. Michel KOEGLER, Mme Catherine MULLER, M. Olivier RICHERT, M. Denis SCHIGAND, M. Alexandre SIMONET

Absents non excusés :

Absents excusés et non représentés : Mme Manuelle SIMON

Ont donné procuration : Mme Sophie BIHL à Mme Sylvie DIETSCH

Secrétaire de séance : Monsieur Denis SCHIGAND

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 3 février 2022
3. Vote du Compte Administratif 2021 et approbation du Compte de Gestion 2021
4. Affectation des résultats du Compte Administratif 2021 au Budget Primitif 2022
5. Vote des subventions pour l'exercice 2022
6. Fixation des taux des taxes directes locales pour l'exercice 2022
7. Vote du Budget Primitif 2022
8. Convention réglant la répartition des loyers du technicien forestier assurant la gestion des forêts de Altenach, Dannemarie, Eglingen, Mertzen, Saint-Ulrich et Strueth
9. Association Chasse Léonie – changement de permissionnaire
10. Divers et communications

POINT 1 - Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Denis SCHIGAND est désigné secrétaire de séance.

**POINT 2 - Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 3
février 2022**

Le procès-verbal du 3 février 2022, expédié à tous les membres, qui n'appelle aucune remarque et objection est approuvé à l'unanimité.

POINT 3 – Vote du Compte Administratif 2021 et approbation du compte de gestion 2021

Le Maire présente les résultats de l'exercice 2021 du Budget Communal.

Le Conseil Municipal, hors la présence du Maire, constate que le Budget Primitif a été respecté et qu'il est en tous points identique au Compte de Gestion présenté par Madame la Trésorière,

Approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2021 du Budget Communal, résumé comme suit :

	Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes	806.096,36 €	359.103,96 €	1.165 200,32 €
Dépenses	276. 953,79 €	298.165,54 €	575 119,33 €
Résultat de l'exercice 2021	529.142,57 €	60.398,42 €	590.080,99 €
Résultat de clôture 2020	- 369.451,99 €	858.163,65 €	488.711,66 €
Part affectée à l'investissement 2021	0 €	726.827,78 €	726.827,78 €
Résultat cumulé de l'exercice 2021	159.690,58 €	192.274,29 €	351.964,87 €

Après présentation du Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2021 par Madame la Trésorière, qui n'appelle ni observation ni réserve, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte de Gestion 2021 du Budget Communal 2021

POINT 4 – Affectation des résultats du Compte Administratif 2021 au Budget Primitif 2022

Le Conseil Municipal ayant constaté que le Compte Administratif 2021 du Budget Communal fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement + 192 274,29 €
- un excédent d'investissement + 159 690,58 €

Décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité, d'affecter la somme :

- de 192 274,29 € de l'excédent de fonctionnement 2021 en recettes de fonctionnement au compte *002 Excédents de fonctionnement reporté* du Budget Primitif 2022,
- de 159 690,58 € de l'excédent d'investissement 2021 en recettes d'investissement au compte *001 Solde d'exécution d'investissement reporté* au Budget Primitif 2022.

POINT 5 – Vote des subventions pour l'exercice 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer les subventions suivantes :

Organisme	Montant de la subvention
Amicale des Sapeurs Pompiers de Strueth	1 000,00 €
Association « Les joyeux de la Lague »	100,00 €
Association Myopathes de France	50,00 €
Association sportive de Mertzen – Football Club	350,00 €
Association Sports et Loisirs	150,00 €
Association Saint-Maurice	272,00 €
Association Saint-André	530,00 €
Chorale Sainte-Cécile	100,00 €
Ligue nationale contre le cancer	120,00 €
Association SEPIA	100,00 €
Association FELLNASEN	200,00 €
Le Souvenir Français	50,00 €
Union Départementale des Sapeurs Pompiers	200,00 €
TOTAL	3 222,00 €

Et s'engage à voter la dépense au Budget Primitif 2022, article 6574 de la section de fonctionnement.

POINT 6 – Fixation des taxes directes locales pour l'exercice 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, décide, de maintenir le taux des taxes directes locales, tel que présenté ci-dessous à savoir :

Taxe foncière (bâti) : 22.88 %

Taxe foncière (non bâti) : 49,34 %

Le produit fiscal attendu - *article 73111 du Budget Primitif 2022* est de **82.084,00 €**

POINT 7 – Vote du Budget Primitif 2022

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Budget Primitif 2022 du Budget Communal, voté par chapitre en fonctionnement et en investissement, tel qu'il est présenté en cette séance et selon les conditions suivantes :

S'équilibrant en recettes et en dépenses dans la section de fonctionnement pour un montant de :

- 472.326,29 €

S'équilibrant en recettes et en dépenses dans la section d'investissement pour un montant de :

- 446.756,96 €

Et reprenant les résultats suivants :

- 001 en recettes d'investissement 159.690,58 €
- 002 en recettes de fonctionnement 192.274,29 €

POINT 8 – Convention réglant la répartition des loyers du technicien forestier assurant la gestion des forêts de Altenach , Dannemarie, Eglingen, Hagenbach, Hindlingen, Mertzen, Saint-Ulrich et Strueth

Monsieur le Maire rappelle que suite à la nomination du technicien forestier Mr CROMER Maxime, sur le triage de Hindlingen, un appartement au-dessus de la mairie lui a été attribué à compter du 1^{er} novembre 2021 en remplacement de la maison forestière déjà occupée.

Comme pour le loyer de la maison forestière, le montant du loyer, à la charge de la commune est calculé au prorata de la superficie de la forêt de la commune.

Afin d'établir la répartition des loyers du technicien forestier assurant la gestion des forêts de Altenach, Dannemarie, Eglingen, Hagenbach, Hindlingen, Mertzen, Saint Ulrich et Strueth, il y a lieu d'établir une convention réglant cette répartition.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- Approuve la convention réglant la répartition des loyers du technicien forestier pour un montant annuel de 1086.60 € annuel soit un montant de 543.30 € par semestre pour la commune de Strueth
- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous les documents y afférent

POINT 9 – Association Chasse Léonie – changement de permissionnaire

Vu la demande présentée par Monsieur Michel WITT, locataire de chasse sur la commune de Strueth dans son courrier en date du 26 mars 2022 ;

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur HEINIS Julien demeurant rue de la Croix à Willer a fait part de sa démission de l'association de chasse « Léonie » créée lors de l'Assemblée Générale Constitutive du 23 novembre 2020.

Afin de remplacer Monsieur HEINIS Julien, l'association chasse « Léonie » propose la candidature de Monsieur NOEGLENN Lucien demeurant Lotissement Beau Séjour à Hirtzbach.

Après étude du dossier de candidature de Monsieur NOEGLENN Lucien, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- d'accepter la candidature de Monsieur NOEGLENN Lucien en tant que nouvel associé de l'association de chasse « Léonie »

POINT 10 – Divers et communications

- Prochain Conseil Municipal : 16/06/2022 à 19 heures

- Matinée citoyenne : 25 juin 2022

Séance clôturée à 21h10

**Tableau des signatures
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du
Conseil Municipal de la COMMUNE de STRUETH
de la séance du 7 AVRIL 2022**

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 3 février 2022
3. Vote du Compte Administratif 2021 et approbation du Compte de Gestion 2021
4. Affectation des résultats du Compte Administratif 2021 au Budget Primitif 2022
5. Vote des subventions pour l'exercice 2022
6. Fixation des taux des taxes directes locales pour l'exercice 2022
7. Vote du Budget Primitif 2022
8. Convention réglant la répartition des loyers du technicien forestier assurant la gestion des forêts de Altenach, Dannemarie, Eglingen, Mertzen, Saint-Ulrich et Strueth
9. Association Chasse Léonie – changement de permissionnaire
10. Divers et communications

Nom et prénom	Qualité	Signature	Procuration
MATHIEU Jean-Jacques	Maire		
ZINCK Jean-Michel	1 ^{er} Adjoint		
DIETSCH Sylvie	2 ^{ème} Adjointe		
BIHL Sophie	Conseillère Municipale	Procuration	
EICHHOLTZER Geneviève	Conseillère Municipale		
KOEGLER Michel	Conseiller Municipal		
MULLER Catherine	Conseillère Municipale		
RICHERT Olivier	Conseiller Municipal		
SCHIGAND Denis	Conseiller Municipal		
SIMON Manuelle	Conseillère Municipale	Absente	
SIMONET Alexandre	Conseiller Municipal		